

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 04 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le quatre mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du deuxième étage du Château de Blou, 12 Rue Pouget à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Conseil communautaire	32	Date de convocation	26 Février 2026
Membres en exercice	32	Date de publication	26 Février 2026
Quorum (50 %)	17		
Membres présents	27	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres absents (<i>y compris les procurations</i>)	5	POUR : 29	
Nombre de procurations	2	CONTRE : 0	
Membres qui ont pris part aux votes (<i>y compris les procurations</i>)	29	ABSTENTION : 0	

Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s
AUDIGIER Agnès	Procuration à J.-P. Reymond	D'IMPERIO Cédric	X	LAURENT Guy	X	PEREZ CANO Marcel	Procuration à J. Geiguer
BERTHON Patricia	X	FABREGES M France		LHOPITEAU Éric	Absent	REYMOND J. Pierre	X
BONNET Georges	X	FARGIER Gérard	X	MARTIN Nicolas	X	RIEU Dominique	Absente
BOUET Lynda	X	FIALON Dominique	X	MEJEAN Florian	X	ROBERT Karine	X
BOULONI Christian	X	GEIGUER Jacques	X	MORIN Frédéric	X	TERME Annie	X
BRUN Marc	X	GINEVRA Stéphane	X	MOULIN Jackie	X	TESTON Daniel	Absent
CHAPUIS Pierre	X	GUICHARD Cécile	X	NAHAS Sophie	X	VALETTE Alain	X
CONDOR Alain	X	HOUEZ Marion	X	PALLOT Thierry	X	VEYRENC Yves	X

Délibération N° 15.2026

Fiscalité - Taux taxe enlèvement des ordures ménagères 2026 (TEOM) :

Le Président rappelle que le budget du service de collecte et traitement des déchets doit s'équilibrer. Il propose de maintenir pour l'année 2026 les quatre taux existants des zones intercommunales de perception (ZIP) 1 à 4 correspondants à des niveaux de services différents et incitatifs, tels que détaillés ci-dessous :

Zones Intercommunales de Perception	Taux proposés 2026
Zone 1 Burzet (zone éloignée) + Jaujac (quartiers d'Abrigeon + Chastagnier + Chambelasse) + Lalevade d'Ardèche (Blanchon + Terrisses) + La Souche (quartiers Sautellerie + Rabeyriol) + Meyras (quartier Peytier) + Montpezat sous Bauzon (zone éloignée) + Thueyts (quartiers Bouchet + Prat)	10 %
Zone 2 Barnas + Chirols + Fabras + La Souche (hors zone 1) + Mayres + Saint Cirgues de Prades	11 %
Zone 3 Burzet (hors zone 1) + Lalevade d'Ardèche (hors zone 1) + Meyras (hors zone 1) + Montpezat sous Bauzon (hors zone 1) + Péreyres + Pont de Labeaume + Prades + Saint Pierre de Colombier + Thueyts (hors zone 1)	12 %
Zone 4 Jaujac (hors zone 1)	13 %

Le Président rappelle que ces taux de TEOM sont les mêmes depuis 2014, soit plus de 12 ans sans aucune augmentation de ces taux. Il précise qu'en moyenne, la TEOM a même baissé sur la CDC ASV en 12 ans en prenant en compte la baisse du taux dans certaines communes suivant les optimisations du service (baisse fréquence de ramassage, mise en place de point de regroupement...etc).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de voter les taux ci-dessus pour l'année 2026,
- Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services des Impôts.

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Certifié exécutoire

A Thueyts, le 05 Mars 2026

Le Président,
Cédric D'IMPERIO

